

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] période complémentaire vénerie sous terre des blaireaux

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 29/04/2023 13:35

Bonjour,

Je suis une citoyenne vivant au plus près de la nature et profitant d'espaces encore sauvages et protégés de notre importune présence. De ces espaces où le monde animal a toute sa place et dont le rôle est essentiel pour l'équilibre des écosystèmes.

En ce qui concerne les blaireaux, faut il rappeler les termes de l'article 9 de la Convention de Berne qui n'autorise de leur porter atteinte que s'il n'y a pas de solution alternative permettant d'éviter des dommages importants aux cultures... Or, aucun chiffrage de dégâts éventuels causés par la présence des blaireaux n'apparaît! Pas plus que que la mention de la mise en place de mesures préventives!

Du coup, rien ne justifie que soit accordée la période complémentaire de "destruction" des blaireaux!

De plus, l'article L 424-5 du code de l'environnement interdit de "détruire les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée".

Sachant que la vénerie sous terre peut considérablement affecter les effectifs de blaireaux, et que le blaireau d'Europe figure parmi les espèces protégées (article 7, annexe 3 de la Convention de Berne), la sagesse devrait s'imposer chez les décideurs !

D'un point de vue plus large, ne devrions nous pas enfin faire preuve de bon sens et d'humilité?? Qui sommes-nous donc pour prétendre réguler la Nature, qui sommes-nous et de quels droits pouvons-nous décider quelles espèces doivent vivre ou pas??

Pour nous, l'heure est au bilan...qui s'avère catastrophique sur le plan écologique! Il s'agit d'arrêter les dégâts, les nôtres!! Nous n'avons aucune justification pour pouvoir nous déclarer espèce suprême, les animaux sont nos cohabitants sur cette planète. Partageons cet espace en toute intelligence et que les adeptes de la vénerie trouvent un palliatif à cette pratique qui n'est rien d'autre pour eux qu'un dérivatif parmi d'autres pratiques de chasse.

Je donne donc ici mon avis défavorable à la prolongation de cette pratique abjecte qu'est la vénerie sous terre.

Je vous remercie de votre attention.

Marie-Josée Nougazol